



Jean-Bruno BIEWESCH Graphitec

Après 5 années passées dans une grande banque française, j'ai eu l'opportunité d'intégrer, comme salarié, la Société Graphitec (50 ans d'existence le mois prochain), TPE située à Champigny Sur Marne. En novembre 1988, je faisais l'acquisition de la Société via un holding financier (R.E.S) et en devenais le dirigeant.

Son objet : « Impression-Edition-Conseil ». La Société Graphitec répond aux besoins de ses clients dans des domaines aussi différents que la mode, les parfums, la presse, la grande distribution, l'industrie, le bâtiment, en apportant une réponse en moyens de communication. 70% de notre activité concerne l'ouest & le sud de l'Île de France. Le CAREEP me semble une bonne opportunité pour entrer en relation avec des structures établies dans l'Est Parisien.

Après l'acquisition de la marque « Imprim'vert » fin 2009, nous ne comptons pas en rester là. Une Entreprise adhérente de « Vivre & Entreprendre » nous étudie cette année la possibilité d'engager une démarche « Bilan Carbone » (Méthode de comptabilisation des gaz à effet de serre, ou « G.E.S. »), une certification PEFC/FSC (Bois issus de forêt durablement gérées).

L'Entreprise, afin de « coller » au mieux au marché du court tirage, vient d'investir dans un matériel numérique couleur de production, pouvant accepter jusqu'à 300 gr/m², incluant une gamme de supports très variés (recyclé, papier de création, adhésifs...), avec système de finition intégré (online).

Adhérent à l'association « Vivre & Entreprendre » depuis 2006, j'y ai surtout trouvé beaucoup de compétence, de convivialité, bref, ce qui manque surtout à un responsable d'entreprise souvent confronté à des choix importants, le partage des connaissances, sans a priori, des aides à la décision, car quoiqu'il advienne, le chef d'entreprise est toujours « seul », face à des choix responsables.

Jean-Bruno BIEWESCH, Sociétés Graphitec & Cofitec,
7-9, impasse saint-amand - 94500 champigny sur marne
tél : 01 45 16 13 55 biewesch@graphitec.fr www.graphitec.fr



Samuel SIMAH Gabriel Joaillier

Après une expérience professionnelle de plus de 20 ans, acquise dans divers ateliers parisiens (apprentissage, joaillerie semi industrielle et haute joaillerie), j'ai eu l'occasion de travailler différentes techniques et d'acquérir un savoir faire. A présent, je mets ces connaissances au service de mes créations.

Suite à la crise financière et à la perte de mon poste, je me suis installé, dans un premier temps, en tant qu'auto-entrepreneur pour ensuite créer « Gabriel Joaillier » (EURL) en mai 2010 dont le siège social est situé au Perreux sur Marne. Afin de rompre mon isolement de jeune créateur, j'ai décidé d'adhérer à « Vivre et Entreprendre ».

Ce réseau m'a donné l'opportunité de rencontrer des entrepreneurs ainsi que des professionnels qui m'ont accueilli chaleureusement, conseillé et soutenu tout au long de la création de mon entreprise. « Vivre & entreprendre » me permet également de faire mon premier salon: le CAREEP, événement dont j'attends beaucoup, autant pour des prises de contacts que pour mon expérience personnelle. Mon travail s'adresse, tant aux particuliers qu'aux professionnels. Il consiste à écouter, comprendre et interpréter les souhaits de chacun afin de les matérialiser sous forme d'un bijou unique.

Désormais, je suis plus que jamais motivé pour exercer mon métier, avec entrain et passion, pour m'épanouir dans mon domaine et pérenniser ma société

Samuel SIMAH Société Gabriel joaillier 94170 Le Perreux sur Marne
tél : 06 69 72 22 74 sur rendez vous fax : 09 59 62 06 17
mail: joailliergabriel@gmail.com site web: www.joaillier-gabriel.com



Marlyse GOETHE

Des mains à l'unisson

J'ai souhaité adhérer à l'association Vivre et Entreprendre pour deux raisons essentielles : d'une part sortir de l'isolement de jeune créatrice, et d'autre part profiter des avantages qu'un tel réseau de proximité peut offrir - meilleure visibilité, animation d'ateliers par des experts....

Aussi, ai-je occupé des fonctions d'assistante commerciale, de comité d'entreprise et de chargée de projets dans différents secteurs d'activité. En septembre 2007, j'ai lancé mon activité dans le secteur de l'aide à domicile.

Des Mains à l'Unisson est une entreprise de services à la personne dédiée aux services de la vie quotidienne : ménage et repassage ; aide à la préparation de repas et livraisons de courses. Nous intervenons à Fontenay-sous-bois et les villes limitrophes, mais également à Paris. Nous proposons nos services aussi bien aux actifs qu'aux inactifs tous les jours sauf le dimanche. Ces prestations sont réalisées par 6 salariées expérimentées. Notre offre de service se décline en différentes formules dont le tarif horaire de base est de 20€ TTC soit 10€ après déduction fiscale.

Notre gamme de service répond à des besoins exprimés par les ménages qui souhaitent se consacrer à leur famille ou proches ou plus simplement à d'autres activités.

En 2010, nous envisageons une progression de notre chiffre d'affaires de 20% par rapport à 2009.

Marlyse GOETHE
Des Mains à l'Unisson
Tél : 01 41 95 11 03 ou
06 62 39 15 21
desmainsalunisson@yahoo.fr
www.desmainsalunisson.fr

DEMAIN SE DÉCIDE AUJOURD'HUI !



Nous savons tous que cette sortie de crise sera lente et progressive mais si les effets du tsunami financier qui a secoué la planète entière se font encore sentir, nous devons aussi observer localement les signes de reprise, savoir que nous, entrepreneurs de l'Est parisien, disposons d'atouts majeurs pour profiter de cette reprise si nous savons éviter l'écueil d'une certaine morosité, d'un certain attentisme et si, tout au contraire, nous utilisons avec volonté et confiance tout le potentiel que peut nous offrir notre territoire.

La volonté politique, elle, va concrétiser cet élan à travers le projet du Grand Paris, générateur de mobilité, d'activité et d'emplois. Les chiffres sont là, également : savez-vous que la région Ile-de-France c'est plus de 80 000 créations d'entreprises au 1er semestre 2010 soit 25% de mieux qu'en 2009 ? Savez-vous que le département du Val-de-Marne avec un taux de création d'entreprises de 9% en 2008 affirme un dynamisme supérieur à l'IDF tous départements confondus ? Savez-vous enfin qu'entre janvier et juin 2010 c'est 17,7% de création d'entreprises en plus dans le Val-de-Marne par rapport à la même période en 2009 ?

Grâce à nos élus, attentifs à accroître l'attractivité économique de notre territoire tout en maintenant la qualité de vie de celui-ci, et avec la collaboration de l'Agence de développement du Val-de-Marne qui sait promouvoir nos innovations comme nos savoir-faire, avec 62 000 sièges sociaux, 15 000 établissements artisanaux, avec votre engagement quotidien et celui de VIVRE ET ENTREPRENDRE à vos côtés pour vous y aider, sachons fédérer nos énergies en entraînant toutes les bonnes volontés et suscitons ainsi ce développement durable auquel nous aspirons tous.

A très bientôt ! Amicalement
Andrée Malissein

Edito de la présidente

Vivre et Entreprendre

Association loi 1901

92, avenue du Général de Gaulle
94170 Le Perreux-sur-Marne
Tél. : 01 43 24 78 99
Fax : 01 43 24 85 92
E-mail : contact@vivreetentreprendre.com
vivreetentreprendre.com

www.vivreetentreprendre.com

Lettre N° 22 - Octobre 2010
N° ISSN 1769-7697

Agenda

7 Octobre 2010 -

Carrefour de l'Emploi. Conférence "Créer son entreprise : les étapes incontournables" - Pavillon Baltard - Nogent sur Marne

12 Octobre 2010 - 9h - 17h

CAREEP (Carrefour des Entreprises de l'Est Parisien) - Pavillon Baltard - Nogent sur Marne

21 Octobre 2010

Assemblée Générale de VIVRE ET ENTREPRENDRE à 18H30
Amphi de l'INFA
5/9 rue Anquetil - 94130 NOGENT

17 Novembre 2010

Soirée infos échanges
présentation de la Chambre des Métiers du Val de Marne

15 décembre 2010

Repas de fin d'année.
Ambiance chaleureuse et thème surprise pour finir une année dans la convivialité et la bonne humeur



Nos récentes manifestations

10 juin 2010 - Journée de l'entrepreneuriat - Créteil

Comme chaque année depuis sa création, VIVRE et ENTREPRENDRE a participé à la Journée de l'Entrepreneuriat organisée par la CCIP pour répondre à sa mission d'information et de conseil aux porteurs de projets comme aux cédants et repreneurs d'entreprise.



11 juin 2010 Soirée Espagnole - Nogent sur Marne

Plus de 60 adhérents étaient présents à la soirée espagnole qui a eu lieu dans les jardins de l'INFA et ont pu admirer le savoir-faire de Bernard DOISNE, de BIOFROID; celui-ci n'a pas hésité à confectionner sous leurs yeux une mémorable et succulente paëlla géante dont tous se sont ensuite régales.



1er Juillet 2010 Départ d'Amélie et arrivée de Dominique

Le 1er juillet Amélie a quitté Vivre et Entreprendre pour regagner sa chère région Lilloise. Suite à cette mutation nous lui souhaitons bon vent et une grande réussite professionnelle. Dominique que vous connaissez tous désormais a repris avec courage le flambeau. Nous lui souhaitons de s'épanouir pleinement au coeur de notre association. Nous vous informons aussi de notre changement d'adresse depuis le 21 juillet 2010. Nos locaux sont désormais au 92 av du général de gaulle 94170 Le Perreux sur Marne.



4 et 5 septembre - Carrefour des associations

Cette rentrée des associations à Nogent et le Perreux est toujours pour Vivre et Entreprendre l'occasion de faire connaître son éventail d'activités auprès des entrepreneurs de nos territoires.

22 septembre 2010 - Information sur les marchés publics

Dans le cadre du partenariat initié avec la municipalité de Fontenay-sous-Bois, une soirée info-échanges s'est tenue dans la salle du conseil de la mairie. Ce fut l'occasion pour les experts réunis par notre association d'apporter des explications bienvenues sur la nouvelle loi d'encadrement des appels d'offres aux marchés publics (détail des interventions en page 3)

Zoom sur l'entreprise individuelle à responsabilité limitée

Dès 2011, le statut d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée permettra la séparation des patrimoines professionnel et personnel, et élargira les dispositions fiscales existantes.

Actuellement, un entrepreneur individuel ne peut pas distinguer son patrimoine professionnel de son patrimoine personnel. Du fait de cette absence de distinction, il est responsable des dettes de son entreprise sur la totalité de ses biens. Concrètement, en cas de procédure de liquidation judiciaire, ses créanciers professionnels (fournisseurs, banques, organismes sociaux...) peuvent faire saisir non seulement son patrimoine professionnel mais aussi ses biens personnels : comptes bancaires, d'épargne, résidence principale. Pour protéger leurs biens personnels, les exploitants individuels n'ont aujourd'hui le choix qu'entre deux solutions : soit faire établir une déclaration d'insaisissabilité mais qui ne peut porter que sur leurs biens immobiliers non affectés à l'exercice de leur activité professionnelle (leur résidence principale, notamment), leur patrimoine mobilier n'étant pas protégé; soit créer une société unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL, EARL) dotée d'un patrimoine propre, qui devient alors le seul gage de leurs créanciers professionnels. A compter du 1er janvier prochain, une troisième voie leur sera offerte : celle du statut d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL).

Patrimoine distinct

Ouvert à tous les entrepreneurs, y compris aux auto-entrepreneurs, quelle que soit la nature de leur activité (commerciale, artisanale, libérale ou agricole), ce nouveau statut pourra être choisi aussi bien lors de la création de l'entreprise qu'en cours d'activité, il leur permettra de séparer leur patrimoine personnel de leur patrimoine affecté à leur activité professionnelle, sans qu'ils soient obligés de créer une personne morale distincte. Autrement dit, ils resteront personnellement propriétaires des biens affectés à leur activité professionnelle. Pour adopter ce statut, ils devront déposer, selon la nature de leur activité, une déclaration d'affectation au registre du commerce et des sociétés, au répertoire des métiers ou au greffe du tribunal de commerce. Cette déclaration devra mentionner l'activité exercée et comporter un état descriptif et chiffré des biens qui composeront leur patrimoine professionnel : il doit s'agir au minimum des biens nécessaires à l'exercice de l'activité (fonds de commerce, clientèle, matériel, outillage, installations...) mais il est possible d'y inclure

des biens utilisés par l'entreprise, comme des biens à usage mixte par exemple, le local professionnel situé dans la résidence principale de l'exploitant ou un véhicule utilisé à la fois à titre personnel et professionnel.

Une fois cette déclaration effectuée, le patrimoine affecté deviendra le seul gage des créanciers de l'entreprise : autrement dit, la responsabilité de l'EIRL se trouvera limitée à l'actif affecté aux besoins de son exploitation. Toutefois, il redeviendra responsable sur la totalité de ses biens en cas de fraude ou de manquement grave.

L'entrepreneur aura le choix entre l'impôt sur les revenus et l'impôt sur les sociétés.

À ses obligations comptables qui lui imposent la tenue d'une comptabilité séparée ou aux règles régissant la composition de son patrimoine professionnel. Dans un premier temps, il ne sera possible de créer qu'un seul patrimoine affecté; mais à partir du 1er janvier 2013, il sera possible de créer plusieurs patrimoines professionnels distincts en cas d'exercice d'activités différentes.

Innovation fiscale

D'un point de vue fiscal, ce nouveau statut est porteur d'une innovation importante puisque l'entrepreneur aura désormais le choix entre l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés. Par défaut, l'EIRL relève de l'impôt sur le revenu et le bénéfice est imposable selon les règles applicables à la catégorie des revenus correspondant à la nature de son activité : bénéfices industriels et commerciaux (BIC), bénéfices non commerciaux (BNC), bénéfices agricoles (BA). Les cotisations sociales de l'exploitant (assurance maladie, assurance vieillesse...) seront dans ce cas dues sur la totalité des bénéfices retenus pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Sur option, l'impôt sur les sociétés est possible sans création de personne morale. Dans ce dernier cas, le chef d'entreprise n'est passible de l'impôt sur le revenu, et assujéti aux cotisations sociales, qu'à hauteur des sommes prélevées en tant que rémunération. Les sommes demeurant investies dans l'entreprise supportent uniquement l'impôt sur les sociétés, au taux de 15%, dans la limite de 38 120€, pour les PME dont le chiffre d'affaires hors taxe est inférieur à 7 630 000€.

Andrée MALISSEIN Présidente Vivre et Entreprendre

Succès de la soirée rencontre Vivre & Entreprendre - Fontenay sous bois Fin des dossiers d'appels d'offres papier en 2012 : Colère et inquiétude des PME et TPE !

Les responsables de petites sociétés ont exprimé leur inquiétude face à la dématérialisation dans les marchés publics. Ce mécontentement unanime a été le point fort de la soirée info-échanges organisée avec succès par la Ville de Fontenay-sous-Bois et l'association de chefs d'entreprise Vivre et Entreprendre.

Il n'y a pas d'obligation légale pour les réponses dématérialisées. Les entreprises n'ont pas l'obligation de répondre par internet, elles peuvent toujours le faire par courrier. Ce qui change au 1er janvier 2012 c'est la réponse par internet, rendue obligatoire par les administrations, pour les marchés au-dessus du seuil de 90 000 euros. Obliger les entreprises à passer par internet pour répondre à un marché serait un frein à la mise en concurrence.

Plusieurs dizaines de représentants de PME et TPE ont assisté à l'hôtel de ville de Fontenay à la soirée ayant pour thème : « De réelles opportunités d'affaires avec la nouvelle réglementation sur les marchés publics. »

Après les exposés de spécialistes, pratiquement tous les invités ayant pris la parole ont fait part de leur grande inquiétude.

DC1 ou DC7 ? NOTI 1 ou 2 ?

Et la DPGF ! Sans oublier le CCAP !

Même si la réponse la plus difficile, la plus compliquée, la plus longue à établir, c'est la première, les autres prenant modèle sur celle-ci, il n'est pas évident pour un entrepreneur parfois seul ou presque dans sa structure de maîtriser toutes les subtilités requises : comment peut-il passer du temps à comprendre les documents « DC1 et DC2+DC6 et DC7 bientôt notifiés NOTI 1 et NOTI 2 » (sic), à prendre connaissance du « RC » (Règlement de la Consultation), à détailler « la DPGF » (la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire !), à comprendre « le CCAP » (le Cahier des Clauses Administratives Particulières) sans oublier le dossier technique et quelques autres formulaires ? Tout cela avant la date limite ! Dans le cadre d'un appel d'offres seuls des compléments sur les candidatures peuvent être demandés, pas de modification des offres. Concernant les réponses via internet, le dossier ne passera pas si les certificats de signature sont erronés. Et si le chef d'entreprise a le malheur de cliquer un dixième de seconde après l'heure limite, c'est trop tard (logique) ! D'où la colère de nombre d'entre eux : ils ont annoncé qu'avec cette « dématérialisation », ils ne pourront plus répondre aux appels d'offres. D'autant que, selon certains, « aucune plateforme d'aide aux entreprises ne fonctionne bien. »

Les PME et TPE auraient préféré conserver les « bonnes habitudes » : prendre connaissance des appels d'offre sur les supports papier tels que la presse écrite et pouvoir répondre par voie postale.

Soirée sur les « Marchés publics »

Organisateurs :

- Jean-François Voguet, Sénateur-Maire de Fontenay-sous-bois ;
- Muriel Michon, Maire-adjointe au Développement économique ;
- Andrée Malissein, Présidente du Club d'entrepreneurs Vivre et Entreprendre ;

Intervenants et thèmes traités :

- Aurore Meyrel, Directrice juridique à la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne, pour « Connaître le cadre réglementaire » ;
- Alexandre Petit, chargé des marchés publics au service technique de la Ville de Fontenay sur « Comment constituer son dossier de réponse, les pièces indispensables » ;
- Jean-Louis Villette, conseiller TIC/CCIP pour « Comment trouver des appels d'offres sur le net et répondre par voie électronique » ;
- Mario Morra, P-DG de la société Maintenance Industrie.

Présentation des projets immobiliers de notre territoire :

La ZAC DU CANAL au PERREUX SUR MARNE se développe et on a vu naître l'installation de l'entreprise PATTOU, (zinguerie, couverture et génie climatique) et la maison de retraite LA CASCADE. Ce nouvel établissement remplace désormais l'ancien, ouvert depuis 1958 rue de la Gaîté.

Cette maison de retraite comporte cinq niveaux et abrite 86 chambres. Cette nouvelle configuration permet à l'établissement de proposer un accueil diversifié : un étage est dédié principalement à l'hébergement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Le Centre d'affaires Nogent-Baltard, 600 emplois prévus en 2013

LE 11 JANVIER, LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU DÉBAT PUBLIC QUI A SUIVI, LE MAIRE A ANNONCÉ SA DÉCISION DE DIFFUSER À L'ENSEMBLE DES NOGENTAIS UNE INFORMATION COMPLÈTE RAPPELANT LES RAISONS DU PROJET, LE PROCESSUS DE MISE EN OEUVRE ET LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX.

L'emploi et l'activité économique

• Créer de nouvelles activités pour la dynamique et l'attractivité aux plans économie et emploi de la ville. Le projet d'aménagement du centre d'affaires Nogent Baltard est un projet d'intérêt général pour la Ville de Nogent, la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne et l'Est parisien. Ce projet est le précurseur de ceux qui seront développés aux abords des principales gares du futur métro en rocade du Grand Paris, auquel le RER A sera connecté. Il représente une source de recettes nouvelles pour la Communauté d'agglomération, l'équivalent en plus important pour Nogent de la nouvelle zone d'activités de la Maltournée au Perreux en cours de réalisation.

- Générer de nouveaux emplois (estimés à 600). Les salariés présents sur le site animeront le quartier avec des retombées sur l'activité économique locale, principalement le commerce de proximité.
- Créer des surfaces commerciales supplémentaires, complémentaires à celles existantes, qui donneront une nouvelle dimension au

ZAC du Canal Répartition (48 950 m² de SHON) :

- 11 230 m² de bureaux (volonté d'y implanter une ou deux entreprises de taille conséquente - minimum plateaux de 3 000 m²)
 - + de 300 logements dont 30 % de logements sociaux
 - Relocalisation du siège de l'entreprise PATTOU
 - Maison de retraite
- Investisseurs-constructeurs (bureaux) : ICADE Tertial
Stade d'avancement : travaux débutés au 2ème semestre 2008, livraison progressive dans les trois ans à venir

quartier et attireront les usagers du pôle RER et ceux de la future résidence hôtelière. Un stationnement fonctionnel : l'actuel parking aérien dit "d'intérêt régional", à l'esthétique plus que contestable, sera démolit. Il sera remplacé par un parking en souterrain sur trois niveaux de plus de 530 places. Moderne, fonctionnel et sécurisé, il sera destiné principalement aux usagers du RER A, de l'hôpital privé Armand Brillard, des commerces et activités et du Pavillon Baltard. Les sorties ont été étudiées pour la desserte de ces sites : l'une sera située du côté de l'école Victor Hugo et du Pavillon Baltard, l'autre avenue Georges Clemenceau en face de la place Pierre Sémar.



Gare de Nogent RER A Architecte Jean-Paul Viguier.